Dossier d'inscription (Un document par personne) à ramener rempli et signé

MENTIONS LEGALES

;1. **PAIEMENT**

L'engagement dans l'activité se fait sur l'année.

Pour les activités débutées en septembre, toute personne n'ayant pas réglé sa cotisation au 07 Octobre dernier délai, pourra se voir refuser l'accès au cours par l'animateur.

De plus, des frais de dossier de 10 € et éventuellement, des frais de traitement de Carte Bleue (si paiement par ce moyen) **seront ajoutés après cette date.**

2. MENTION CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, veuillez laisser un message par mail à : foyer-rural-sussargues@orange.fr

3. ASSURANCE

L'adhésion au Foyer Rural de Sussargues inclut

une assurance responsabilité civile **sans individuelle accident**

4. REGLEMENT INTERIEUR

Chaque adhérent doit prendre connaissance du Règlement Intérieur de l'association lisible sur le site du foyer ou sur simple demande.

5. CERTIFICAT MEDICAL

Il est obligatoire de fournir un certificat médical ou/et remplir le questionnaire santé suivant les cas, pour les activités de Danse et d'Entretien Corporel Senior.

En son absence, l'adhérent **se verra refuser l'accès au cours** par l'animateur.

6. DROIT A L'IMAGE

Pour faire connaître les activités de l'association, les photos prises pendant les cours ou les manifestations peuvent éventuellement être publiées sur le livret d'activités ou le site internet du Foyer Rural.

J'autorise la publication de ces photos sur lesquelles je peux apparaître : OUI ☐ - NON ☐

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance des 6 articles du document

NOM et Prénom *(Représentant légal pour les adhérents mineurs)*

Date et Signature

Nom de l'adhérent :

Prénom :

Date de naissance : (obligatoire pour les mineurs)

Téléphone :

Adresse email (**A remplir en majuscules**)

Adresse postale :

Code postal et ville

Activités (**mentionner le nom et l'horaire**)

1 :
2 :
3 :
4 :

Pensez à signer les mentions légales (voir ci-contre)

Partie réservée à l'administration		
Adhésion	*Mineur/majeur*	
Activité 1		
Activité 2		
Activité 3		
Activité 4		
	Total	

Paiement Nom du Payeur :

Liquide	
Chq vacances ou coupon sport	
Autres	
Chèque (nombre et mois d'encaissement)	

Tarifs

ADHESION ANNUELLE INDIVIDUELLE

Adulte : 15 €

Mineur : 10€

30 cours dans l'année ***(pas de cours pendant les vacances scolaires)***
Arrêt des cours de danse après le gala de juin sauf avis contraire

	Avant le 07/10	Après le 07/10
Cours d'une heure ----------	**168 €**	**+10 €**
1/2 heure poterie enfant 6/8 ans	**84 €**	
Une heure et quart ---------- Yoga - Théâtre enfants – break dance avancés	**210 €**	
Une heure et demi ---------- -dessin ados	**252 €**	
Deux heures ---------- Dessin adultes, Couture, ECS, Zumba, Salsa et Batchata, Jazz et Classique	**295 €**	

Cas particuliers

Poterie adultes rajouter 25 € pour les fournitures

Peinture sur porcelaine 168 € pour 15 séances de 3h

CTL – Scrabble - tricotage et mosaïque ➔ Adhésion uniquement

MODALITES D'INSCRIPTION

L'engagement dans l'activité se fait sur l'année

Inscriptions exclusivement au Forum et lors des Permanences
Règlement exigible le 7 **octobre au plus tard**. (Fin des permanences)
Après = frais de dossier (+ 10 €) et frais de paiement par carte bleue

Permanences du 25 Septembre au 07 Octobre

salle Adjacente à la Bibliothèque

Lundi, mardi et jeudi **17h 30 – 19h 30**
Samedi 25/09 – et 01/10 **10h 00 - 12h 00**

✓ **Dossier complet ➔ règlement ➔ inscription validée.**

Moyens de paiements : chèques (plusieurs mensualités accordées), espèces, ANCV, Coupons Sport et Carte Bleue.

Téléphone du Foyer **06.82.43.55.72**
Site : www.foyer-rural-sussargues.fr

Dossier d'inscription à remplir au verso

……

Accès à certaines activités facilité pour les enfants

- **Danse - Théâtre** : avec votre accord explicite, les enfants peuvent être récupérés à l'école maternelle et à l'élémentaire par le professeur ou une personne habilitée. **Pensez à les inscrire sur le portail famille en indiquant foyer rural pour la personne habilitée à venir récupérer l'enfant**